



COMMUNIQUÉ DE PRESSE commun des élus vendéens et du préfet

Le 14 novembre 2015

Suite des attentats – État d’urgence et deuil national

A la suite des attaques terroristes qui ont eu lieu cette nuit à Paris, le Président de la République a décrété l’état d’urgence sur l’ensemble du territoire national avec un dispositif renforcé en Île-de-France. Trois jours de deuil national ont été décrétés à compter de ce jour.

A l’initiative de Jean-Benoît Albertini, préfet de la Vendée, et en lien avec les procureurs de la République, les parlementaires, les représentants du Conseil départemental, les représentants des maires, les représentants de l’éducation publique et privée, les services de la gendarmerie, de la police, du renseignement territorial, du service départemental d’intervention et de secours, se sont réunis ce matin à la préfecture.

Lors de cette rencontre, les élus ont tenu à exprimer leur profonde émotion à la suite des événements de la nuit, leur solidarité aux victimes et leur soutien à l’action des forces de l’ordre et des services de secours. Ils préconisent que pendant la période du deuil national, les manifestations festives soient différées.

En Vendée, les services de gendarmerie, de police et du renseignement territorial sont en alerte permanente pour la protection de la population. Les rassemblements publics les plus significatifs feront l’objet, selon les cas, de mesures de prévention et d’une protection renforcée. De manière générale, la mobilisation des effectifs permanents et des réservistes sera accrue dès ce week-end à travers des patrouilles supplémentaires.

Avec le concours des services de l’État, les maires de Vendée seront attentifs aux conditions de sécurité de toutes les manifestations publiques à venir. Ils déconseillent les rassemblements de solidarité, une action concertée étant prévue à l’échelle départementale.

Madame et Messieurs les sénateurs Annick Billon, Didier Mandelli, Bruno Retailleau
Madame et Messieurs les députés, Sylviane Bulteau, Hugues Fourage et Alain Lebœuf
Monsieur le président du Conseil départemental, Yves Auvinet
Madame la présidente de l’Association des maires et des communautés de Vendée, Anne-Marie Coulon
Madame et Monsieur les députés, Véronique Besse et Yannick Moreau excusés

